

## « Consensus » pour une retenue d'eau et études sur les besoins

© 10/09/2019 |  Terre-net Média

**Un complément d'études sur les besoins en eau dans la vallée du Tescou et le principe d'une retenue sur la rivière ont été décidés lundi par les divers protagonistes de ce dossier marqué il y a près de cinq ans par la mort de Rémi Fraisse et l'abandon du barrage de Sivens (Tarn).**

La résolution a été adoptée par consensus lors d'une réunion à Lisle-sur-Tarn de l'Instance de co-construction (ICC) qui réunit 51 personnes - élus locaux, associations environnementalistes et agriculteurs - afin de trouver une solution aux **problèmes d'irrigation** soulevés par les agriculteurs, dans **la vallée du Tescou**.

Le site retenu en 2012 pour un barrage avait provoqué une levée de boucliers des environnementalistes, opposés notamment à la destruction d'une zone humide, et conduit à l'occupation du **site de Sivens** par des zadistes. En octobre 2014, lors d'une manifestation sur la « zone à défendre » (ZAD), Rémi Fraisse, un jeune militant de 21 ans, avait succombé à l'explosion d'une grenade offensive tirée par un gendarme. Le projet de barrage avait ensuite été abandonné.

>>> Retrouvez toutes les infos sur [le barrage de Sivens](#)

La résolution adoptée lundi prévoit d'une part la poursuite d'études sur **les besoins en eau**, réclamées par les associations environnementalistes et qui seront menées par l'Agence de l'eau dans un délai d'un à deux mois au maximum. Les besoins en eau présentés jusqu'alors étaient contestés par les associations qui les jugeaient surdimensionnés. L'ICC a approuvé en outre, toujours par consensus, « le schéma de l'organisation de la ressource en eau » dans cette vallée.

Lire aussi : [Le gouvernement va autoriser une soixantaine de retenues d'eau en 2019](#)

Trois axes complémentaires, dont l'un porte sur **la création d'une retenue sur le haut-bassin du Tescou**, sont listés. La retenue, édifiée en amont du site où devait être construit le barrage de Sivens, est prévue pour une capacité « allant jusqu'à 1 million de mètres-cubes disponibles », en fonction de la faisabilité technique et constructible. « La création de la retenue est actée, on est au-dessus de Sivens, on ne touche pas à cette zone réhabilitée », après l'abandon du barrage contesté par les environnementalistes et des zadistes, a précisé auprès de l'AFP le maire de Salvetat-Belmontet, co-président de l'ICC, Bernard Pezous.

Un deuxième axe porte sur « l'optimisation » d'une autre retenue en amont du Tescou, de 900 000 m<sup>3</sup> selon Bernard Pezous. Enfin, l'ICC a adopté la « mutualisation » des ressources en eau contenues dans des **retenues collinaires individuelles**. Ces retenues sont au nombre de 220, selon Claude Forgeot, du Collectif Testet. Elles ont été construites par les agriculteurs et financées par l'Etat.

Lire aussi la tribune d'Emmanuel Ferrand [sur la gestion de l'eau](#) : « La sécheresse que nous vivons est historique »